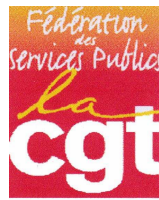




CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE



Conseil Général
VAUCLUSE



SYNDICAT des PERSONNELS
du DEPARTEMENT de VAUCLUSE
Conseil général

Avignon, le 23 novembre 2009

LE POINT SUR LES NEGOCIATIONS : ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS EN VAUCLUSE, LA PAROLE EST A VOUS POUR DEFINIR LES SUITES A DONNER !

3^{EME} JOURNEE D'ACTION DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

➤ 20% de grévistes sur la journée

Certains d'entre nous avaient prévu de faire grève sur une partie de la journée et ont renoncé devant les pressions de l'employeur informant que la retenue sur traitement serait d'une journée y compris pour les agents faisant une heure de grève. C'est illégal et discriminatoire. L'intersyndicale qui conteste cette décision a adressé à ce sujet un courrier au Président du Conseil général.

➤ Une quarantaine d'agents présents à la manifestation

➤ Une trentaine d'agents à l'assemblée générale, représentant 12 collègues

(Boudon, Brunet, Cadenet, Calavon, Garcin, Lou Vignarès, Mathieu, Mazan, Raspail, Saint-Exupéry, Tavan, Vernet)

Sur la base des décisions de l'assemblée générale des personnels, constatant également le nombre insuffisant de collègues présents à la manifestation et à l'assemblée générale, l'intersyndicale propose les modalités suivantes :

- ✚ Informer l'ensemble des agents du contenu des négociations et des positions de l'assemblée générale.
- ✚ Inviter chaque équipe de chaque collègue
 - ❖ à partager ces informations, à en discuter collectivement.
 - ❖ à voter collectivement sur la proposition de l'employeur : acceptez-vous un accord global même si des points restent insatisfaits ?
 - ❖ à voter collectivement sur les suites du mouvement : faut-il continuer ? Et si oui, selon quelles modalités ?
 - ❖ à retranscrire dans un questionnaire unique les décisions collectivement votées par chaque équipe et à le transmettre à l'intersyndicale pour lui permettre de définir les suites à donner.

REVENDEICATIONS, OÙ EN SOMMES NOUS ?

L'intersyndicale a été reçue le 21 octobre par l'administration générale en présence de la directrice de cabinet...
... et toujours pas d'élu à la table des négociations !

Un principe général de négociation imposé par l'employeur

C'est un accord global qu'attend le Président, c'est-à-dire qu'il nous impose de valider l'ensemble des mesures proposées (un package à prendre ou à laisser !) et de nous engager à ne plus porter les revendications qui n'ont pas abouti.

La revendication

L'harmonisation du temps de travail en intégrant la pause des 20 minutes dans la pause méridienne en accord avec le cadrage national et prise en compte de la pause méridienne dans le temps de travail effectif.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Il n'y a rien à négocier ! Le directeur général des services affirme que la prise en compte de la pause méridienne comme temps de travail effectif (même en calant la pause de 20 mn sur la pause méridienne) nécessiterait la création de 28 postes. Il refuse de nous expliquer comment il trouve ce chiffre. Pourtant, ni les gestionnaires des collèges, ni les personnels, ni les organisations syndicales n'ont recensé un besoin de création de postes pour compenser les 10 mn non couverts par la pause quotidienne, réglementaire et obligatoire des 20 mn.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

La proposition de l'employeur est inacceptable.

A minima, le cadrage national doit s'appliquer. Dans chaque établissement, la concertation avec chaque agent doit déterminer au cas par cas si la pause des 20 mn peut être calée sur la pause méridienne, en respectant la continuité du service et les conditions de travail des agents; comme c'est toujours le cas au Conseil régional PACA, au Conseil général des Bouches du Rhône et ailleurs !

La revendication

Le rétablissement de l'intégralité du régime indemnitaire sans part variable.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Refus de supprimer la part variable au mérite.

Un groupe de travail paritaire pourrait étudier toutes les situations avant décision définitive. Cela revient à ce que nous avons proposé à l'occasion des négociations sur le règlement intérieur des CAP, et qui avait été refusé.

NB : Dans son courrier du 22 octobre adressé aux agents, le Président a proposé que l'IAT soit intégralement versée chaque mois et que la part correspondant aux 20% liés au mérite soit déduite de l'IAT versée l'année suivante.

Cette proposition n'a même pas été évoquée lors de la réunion du 21/10 avec les syndicats.

L'employeur argue que le nombre d'agents concernés est chaque année très faible et il se refuse à reconnaître que cette modalité de rémunération, « la carotte et le bâton », contribue à la dégradation quotidienne de nos relations et conditions de travail.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

La proposition de l'employeur est inacceptable.

C'est la suppression de la part variable que nous demandons. Elle est un enjeu majeur y compris pour l'ensemble des agents de la collectivité. La réponse doit être politique, en cohérence avec la position que le Président du Conseil général avait déjà prise en 2003 dans un courrier aux syndicats, dans lequel il affirmait, comme monsieur Lambertin, Vice Président chargé du personnel, l'avait fait oralement à plusieurs reprises, être opposé à l'instauration de la rémunération au mérite.

La revendication

L'application de l'article 10 de l'accord cadre, dit accord Lang : « *les personnels chargés d'accueil ne peuvent pas être soumis à une astreinte* ».

La position de l'intersyndicale le 21/10/09 :

L'intersyndicale a précisé que ce point ayant fait l'objet d'une clarification par le Président dans son courrier du 8 octobre, il était acquis et ne faisait plus partie des revendications actuelles.

La revendication

Pour le jour de solidarité (Pentecôte), alignement sur les mesures prises pour les autres agents de la collectivité.

La proposition de l'employeur

Le Président a notifié par courrier adressé aux agents sa décision favorable.

La revendication

L'attribution d'un nombre de tickets restaurant correspondant au nombre de jours travaillés sans restauration scolaire dans les établissements, selon les mêmes dispositions que pour les autres agents du Conseil général.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Accord pour l'attribution des tickets restaurants selon le nombre de jours travaillés sans restauration scolaire.

L'administration nous a fait part en séance d'informations sur les modalités de calcul pour l'attribution des tickets, dont nous n'avions pas connaissance. Nous avons donc demandé à ce sujet un temps de réflexion supplémentaire pour confirmer cette revendication.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

Porter à 61 par an le nombre de tickets pour tous les agents, ce qui correspond au nombre de mercredi et au nombre de jours de permanence maximum possibles prévus par le cadrage national. Après étude et vérification de ce point, l'intersyndicale confirme la revendication initiale : le nombre de tickets restaurant doit correspondre au nombre réel de jours travaillés sans cantine et toute journée commencée est due.

La revendication

La détermination et l'application d'un barème fixe comportant des critères lisibles pour la mobilité interne avec consultation au préalable de la commission administrative paritaire.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Il affirme appliquer les critères utilisés à l'Etat, mais n'en donne pas les caractéristiques précises. Il s'engage à démarrer un mois plus tôt la procédure de vacances de postes. Mais **il ne veut pas de barème** : « *Ce n'est pas la culture de la territoriale* ». C'est pourtant celle de nombre d'autres collectivités, et notamment du Conseil régional PACA ! Autrement dit, au Conseil général de Vaucluse il est normal que l'administration se réserve la possibilité d'apprécier au cas par cas, la « bonne manière » de pondérer les critères.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

Un barème à points est bien le seul moyen d'obtenir une véritable lisibilité dans le processus de mobilité et l'égalité de traitement. La proposition de l'employeur n'est pas recevable.

La revendication

La lisibilité des fiches de postes, leur communication à chaque agent et la mention sur les actes administratifs des spécialités sur lesquelles les agents sont recrutés.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Un groupe de travail avec les gestionnaires est en train d'être mis en place pour **l'actualisation des fiches métiers, fiches de poste et recenser les spécialités.** La participation des représentants du personnel à ce groupe de travail est refusée et les syndicats seront informés a posteriori. Si l'administration ne s'oppose pas au principe de reconnaissance des spécialités, elle se refuse à en faire une application pour tous les postes de travail, notamment ceux des services d'entretien général : la notion de polyvalence (sans clarification des spécialités) permettrait à l'agent une plus grande ouverture vers d'autres métiers... L'intersyndicale a réaffirmé que toute qualification est un levier dans le déroulement des carrières, y compris en terme de diversification des parcours professionnels, et y compris pour les personnels féminins des services d'entretien général.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

L'assemblée générale regrette que les représentants du personnel ne soient pas associés à la démarche. La reconnaissance des spécialités est un enjeu puisqu'elle permet d'éviter que les agents soient corvéables à merci, même si la polyvalence peut aussi être un moyen de répartir équitablement les charges de travail.

La proposition de l'employeur le 21/10/09 :

Sont annoncés, sous réserve de faisabilité technique

- Le principe d'une **adresse personnelle de messagerie** (prénom.nom@cq84.fr) avec les mêmes modalités et logiciels d'accès que pour les autres agents du Conseil général.
 - Le principe de **confidentialité de l'espace de consultation de l'ordinateur**
 - La **généralisation des imprimantes**.
- Selon les établissements, il pourrait même être envisagé d'installer plusieurs postes informatiques.

La mise en place de formations à l'utilisation des fonctions logicielles de base pour tous les agents a été posée comme tout à fait envisageable. Cette proposition n'apparaît pas dans le courrier du 22 octobre adressé aux agents. En revanche, refus catégorique d'installer des logiciels Word et Excel, au motif que les agents n'auraient pas besoin d'utiliser ces outils pour la rédaction de documents. Dans ces conditions, comment sauvegarder des documents et renseigner les formulaires avant de les réexpédier au Conseil général ? Comment rédiger un CV et une lettre de motivation, par exemple ?

La revendication:

L'égalité d'accès à l'information et à l'intranet de la collectivité.

La position de l'assemblée générale du 23/10/09 :

Même si des avancées sont proposées, une interrogation demeure sur l'incontournable formation à l'utilisation des outils informatiques dont ont besoin les agents. Et l'argument de l'administration justifiant la non installation des logiciels de base cache mal la vision péjorative qu'elle a des adjoints techniques des établissements d'enseignement. Elle n'est pas acceptable du point de vue de l'inégalité de traitement avec les autres agents de la collectivité. En quoi sommes-nous différents des agents des routes qui ont, eux, bien accès à ces logiciels ?

La position globale de l'assemblée générale du 23/10/09

L'assemblée générale des personnels a estimé à l'unanimité que la proposition globale de l'employeur n'était pas recevable.

Cette proposition consiste à lâcher sur les points les moins importants pour ne rien lâcher sur les points les plus importants à savoir la pause des 20 mn et la part variable du régime indemnitaire.

En conséquence, elle a donné mandat à l'intersyndicale pour ne pas accepter cette proposition globale.

Par ailleurs, l'assemblée générale a fait remonter très fortement les problèmes d'insuffisance en matière de vêture, de matériel technique. Elle demande à l'intersyndicale de porter les revendications en la matière.

Syndicat SDU CLIAS 84/FSU
04 90 16 18 74

06 85 45 30 24-06 78 86 67 29
Fax 04 90 16 95 66 sdu.clias-84@laposte.net

UNATOS Vaucluse 04 90 85 58 41
unatos84@wanadoo.fr

116 rue Carreterie 84000 AVIGNON

Syndicat FO des personnels du
Département de Vaucluse

BP 252 - 84010 Avignon CEDEX 1

Tél : 04.90.16.18.75
Fax : 04.90.86.81.05
fo-cg-84@wanadoo.fr

Syndicat CGT des personnels du
Département de Vaucluse

26 rue de la République
84000 Avignon

Tél / Fax : 04 90 88 96 82
06.81.43.12.91
cgt.cg84@gmail.com



CONSEIL GENERAL DE
VAUCLUSE



SYNDICAT des PERSONNELS
du DEPARTEMENT de VAUCLUSE
Conseil général



Avignon, le 23 novembre 2009

QUESTIONNAIRE QUELLES SUITES A DONNER AU MOUVEMENT REVENDICATIF ?

La trentaine de personnels réunis en assemblée générale le 23 octobre, a estimé nécessaire, au vu de la mobilisation, de consulter l'ensemble des agents de chaque équipe dans chaque collège.

L'intersyndicale vous invite à renseigner ce questionnaire adressé à chaque équipe et à le lui retourner au plus tard le 11 décembre. Elle prendra en compte les données recueillies pour envisager des modalités d'actions adaptées à vos souhaits.

Nom du collège et commune	
Nombre d'adjoints techniques des établissements affectés dans ce collège	
Nombre total d'agents constituant l'équipe qui répond au questionnaire	
Nombre d'agents de cette équipe ayant pris part au vote permettant de renseigner le questionnaire	
Nombre d'agents en grève sur la journée du 23/10/09	
Nombre d'agents ayant fait grève une ou plusieurs heures le 23/10/09 (moins de la journée)	
Nombre d'agents ayant renoncé à faire grève le 23/10/09 sur une partie de la journée après avoir été informés d'une retenue sur traitement d'une journée entière	

Acceptez-vous les propositions du Président du Conseil général, c'est-à-dire êtes-vous favorables à un accord global même si certaines revendications portées depuis septembre ne sont pas satisfaites ?

OUI

NON

Pensez-vous que l'action menée sur la base des revendications définies en septembre doit être poursuivie ?

OUI

NON

Êtes-vous collectivement prêts à vous mobiliser dans la poursuite de l'action ?

OUI

NON

A quelle modalité d'action êtes-vous prêt(e)s à participer ?

➤ la grève : OUI NON

Quelle durée ? 1 ou 2 heure 1 journée

Une fois par semaine Deux fois par semaine

Successivement chaque jour Successivement chaque semaine

➤ Une manifestation : OUI NON

Avez-vous d'autres propositions d'actions, lesquelles ?

Avez-vous d'autres revendications, lesquelles ?

À retourner à l'une des 3 adresses ci-dessous pour le 11 décembre au plus tard

Syndicat SDU CLIAS 84/FSU
04 90 16 18 74
06 85 45 30 24-06 78 86 67 29
Fax 04 90 16 95 66 sdu.clias-84@laposte.net
UNATOS Vaucluse 04 90 85 58 41
unatos84@wanadoo.fr
116 rue Carreterie 84000 AVIGNON

Syndicat FO des personnels du
Département de Vaucluse
BP 252 - 84010 Avignon CEDEX 1
Tél : 04.90.16.18.75
Fax : 04.90.86.81.05
fo-cg-84@wanadoo.fr

Syndicat CGT des personnels du
Département de Vaucluse
26 rue de la République
84000 Avignon
Tél /Fax : 04 90 88 96 82
06.81.43.12.91
cgt.cg84@gmail.com